

2006:B15

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITEUR :** Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe  
Division des opérations et des finances

**DATE :** Le 5 décembre 2006

**OBJET :** Directives sur les dépenses des conseils scolaires

---

La présente vise à vous informer d'une nouvelle initiative prise par le Ministère pour aider les conseils scolaires à élaborer des lignes directrices concernant leurs dépenses. Le Ministère est conscient qu'un grand nombre de conseils scolaires ont des pratiques établies et responsables quant à leurs dépenses. Toutefois, ces pratiques ne sont pas toutes rendues publiques, et l'information fournie varie grandement d'un conseil à un autre. Dans la foulée de l'engagement du Ministère à travailler avec les conseils scolaires et autres partenaires en éducation afin d'améliorer les pratiques opérationnelles et de gestion, cette initiative continuera de renforcer la confiance du public dans l'idée que l'Ontario dispose d'un système d'éducation bien géré qui concentre ses ressources sur les élèves.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a publié les résultats de la première vérification de l'optimisation des ressources qu'il avait réalisée dans le secteur des conseils scolaires, au cours de laquelle les pratiques des conseils en matière d'achats avaient été examinées. Ce rapport comporte des recommandations visant à améliorer les pratiques actuelles. Le Ministère apprécie et appuie l'avis émis par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario; il incite fortement tous les conseils scolaires à passer en revue leurs pratiques à la lumière des recommandations formulées. Les directives émises par le Ministère relativement aux dépenses guideront aussi cette démarche des conseils.

Les directives sont à l'intention des conseillères et conseillers scolaires et du personnel des conseils concernant les secteurs de dépenses suivants : 1) utilisation des cartes de crédit professionnelles; 2) déplacements, repas et accueil; 3) publicité; 4) défense des intérêts. L'objectif de ces directives est de définir une norme provinciale sur laquelle les conseils scolaires se fonderont pour élaborer leurs propres politiques dans chaque domaine ou pour passer en revue leurs lignes directrices et politiques actuelles. Le Ministère compte travailler avec les conseils scolaires afin d'élaborer des directives additionnelles pour d'autres secteurs de dépenses.

Le Ministère a mené une enquête informelle l'été dernier sur les politiques existantes des conseils scolaires relatives à chacun des quatre secteurs de dépenses. Les résultats obtenus ont permis de constater que, bien qu'un grand nombre de conseils aient élaboré des politiques dans un secteur ou plus, il est nécessaire d'uniformiser davantage le contenu de celles-ci et de veiller à ce qu'elles soient mises à la disposition du public, sur les sites Web des conseils scolaires.

Chacune des directives ci-jointes :

1. Énonce les principes qui devraient guider l'élaboration de la politique;
2. Précise les pratiques exemplaires qui permettent d'appliquer les principes;
3. Fournit des exemples de dépenses appropriées et non appropriées. Il est bon de souligner que ces exemples ne constituent pas une liste exhaustive et que d'autres exemples peuvent être relevés.

On s'attend à ce que les conseils scolaires établissent de nouvelles politiques ou révisent leurs politiques actuelles par rapport à chacun des quatre secteurs de dépenses, et que ces politiques soient conformes aux directives fournies par le Ministère. De plus, les conseils devraient afficher leurs politiques sur leurs sites Web, au plus tard le 31 mars 2007.

Tandis que nous continuerons à mettre l'accent sur nos objectifs communs, qui consistent à améliorer le rendement des élèves, à augmenter les taux de diplomation, à diminuer les taux d'abandon scolaire et à réduire l'effectif des classes au primaire, cette initiative permettra de répondre à la nécessité d'une plus grande transparence quant à notre utilisation des ressources pour atteindre ces objectifs.



Nancy Naylor  
Assistant Deputy Minister  
Business and Finance Division

p.j.